



coût attestation propriété sucesion

Par **virginie91600**, le **01/12/2019** à **19:27**

Bonjour,

Nous arrivons au terme de la sucesion et avons reçu les honoraires non détaillées à régler au notaire.

Ce qui m'interpelle fortement, ce sont l'attestation de propriété à 3200 euros. Cette somme n'est pas calculée sur la valeur du bien qui est d'environ 300 000 Euros. Elle intègre nos 2 enfants pour flamber.

Car j'ai regardé des simulations sur internet , il me semble avoir un couac sur le montant...

Si quelqu'un peut me dire ce qui est calculé est ce l'actif total ou juste la maison.

Bien à vous.

Par **Visiteur**, le **01/12/2019** à **22:41**

Bonjour,

Avez vous lu ce document ?

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F795>